

**COMMUNICATION DE L'INSTITUT AU SUJET DE L'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE EN VUE DE LA
DÉSIGNATION COMME FOURNISSEUR PAR DÉFAUT POUR UNE ZONE DONNÉE**

LUXEMBOURG, LE 24 MARS 2020

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

Considérant la situation actuelle d'état de crise en relation avec la pandémie du virus « Covid-19 », et les difficultés logistiques causées par les restrictions y associées, l'Institut Luxembourgeois de Régulation prolonge le délai de l'appel public à candidature en vue de la désignation comme fournisseur par défaut pour une zone donnée d'une durée de trois semaines.

L'appel à candidature restera donc ouvert jusqu'au 27 avril 2020.

En conséquence, le délai pour adresser des questions de clarification à l'Institut dans le contexte de l'appel à candidature est prolongé **jusqu'au 13 avril 2020**.

L'Institut a publié sur son site internet un document reprenant les questions reçues avant le 20 mars 2020 ainsi que les réponses y relatives. Ce document sera tenu à jour jusqu'au délai susmentionné.